Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260320-2026032002-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 16 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

23 mars 2026

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **19**

VOTANTS **19**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 03 20 02

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le vingt mars à **DIX-HUIT heures,**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame florence LE SAINT, Maire,

Etaient présents : MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BISSON Cyril, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, LEVACHER Jean-Christophe, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, PEYRICHOU Yves, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.
Formant la majorité des membres en exercice

Madame Katell PARANT a été nommée secrétaire de séance**.**

Détermination du nombre d'adjoints

Madame Florence LE SAINT, qui vient d'être élu Maire, précise qu'en application de l'art. L.2122.2 du code général des collectivités territoriales, **le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.**

Pour POMMERIT-LE-VICOMTE le nombre maximum d'adjoints pouvant être élus (au scrutin secret) est de **5 maximum.**

Elle propose donc aux membres du conseil municipal de créer 5 postes d'adjoints réglementaires pour la durée du mandat.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

La Secrétaire
Katell PARANT